

## DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE SEPT, le DIX MAI**

*le* Le Conseil Municipal de la COMMUNE de MAISDON-sur-SEVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Aymar RIVALLIN, maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du conseil municipal : 3 mai

Présents : BICHON J. - BRANGER Ch. - BRANGER G. - BROCHARD P. - DUGAST J.N. - EVAIN F. - GEX Th. - GIRARD M. - GOBIN Y. - GUILLOTEAU A. - LAUNAY J. - OTT H. - PAVAGEAU A. - RENAUD Y. - RINEAU M.A.

A donné procuration : néant

Absents excusés : BONNEAU Ph. BUISSET D.

Mme Yvette GOBIN a été nommée secrétaire

### **OBJET - ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN COURS DE RÉVISION**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision.

Le conseil municipal,

**VU** la délibération en date du 30 mars 2006 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

**CONSIDERANT** qu'un débat a eu lieu le 14 décembre 2006 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**VU** le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

**VU** la phase de concertation menée en mairie du 12 octobre 2006 au 9 mai 2007 qui a consisté en :

- deux réunions publiques qui ont eu lieu les 12 octobre 2006 et 24 janvier 2007,
- une exposition à la mairie,
- une information au moyen du bulletin municipal et de l'affichage en mairie
- un registre mis à la disposition du public

**CONSIDERANT** que le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

Après en avoir délibéré,

→ **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision de la commune de MAISON sur SEVRE tel qu'il est annexé à la présente ;

→ **TIRE le bilan suivant de la concertation :**

- ↳ la concertation s'est déroulée dans les conditions requises par le code de l'urbanisme : deux réunions publiques ont eu lieu les 12 octobre 2006 et 24 janvier 2007, une exposition à la mairie, une information au moyen du bulletin municipal et de l'affichage en mairie et un registre mis à la disposition du public
- ↳ le principe de la révision n'a pas été remis en cause
- ↳ les observations écrites ont été communiquées à la commission de révision du PLU

avis : → **PRECISE** que le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision sera communiqué pour

- ↳ à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du plan local d'urbanisme
- ↳ aux communes limitrophes qui en ont fait la demande : Aigrefeuille sur Maine, Château-Thébaud et Monnières
- ↳ aux établissements publics de coopération intercommunale : SCOT et C.C.V.C. ;
- ↳ aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande

Fait et délibéré à Maisdon sur Sèvre, les dits jour, mois, an  
Pour copie conforme :

Publié en Mairie de  
Maisdon-sur-sèvre,  
Date : 14 mai 2007  
Le Maire,

